Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-1902032026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation : 20 février 2026	
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 11	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

--*-*-*-*-*-*

19) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE LOCMARIA AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN

Monsieur le Maire expose que la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales, a invité la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (CAF) à signer des Conventions Territoriales Globales (CTG) à l'échelle des EPCI, en y associant les communes.

La CTG constitue ainsi le nouveau cadre contractuel à l'issue d'un contrat enfance jeunesse (CEJ). La CAF du Morbihan a retenu l'échelle EPCI comme pertinente pour l'élaboration d'un diagnostic concerté prospectif et efficient. La CTG couvrira ainsi l'ensemble des communes de l'EPCI et le plan d'actions, incluant les financements de la CAF, s'adaptera aux besoins locaux spécifiques et aux niveaux des compétences existants sur le territoire.

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) entre la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et la CAF est arrivé à son terme au 31 décembre 2021. Le Conseil Communautaire s'est engagé, par une délibération du 27 octobre 2021 n° 21-180-BI à signer la CTG en 2022 pour la période 2022-2025 et à réaliser le diagnostic partagé préalable à la signature de cette convention entre la CAF, la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et chaque commune.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-1902032026-DE

La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer a donc fait réaliser un diagnostic partagé par la société POPULUS ETUDES, en faisant participer les différents acteurs institutionnels et partenaires dont les communes en mars 2022. Sur cette base, les acteurs du territoire, dont les communes, ont participé aux différents groupes de travail en mars, avril et mai 2022 permettant de déterminer un plan d'actions à mettre en œuvre par la CCBI et les communes, sur les champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, et... La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer a, par une délibération du 22 novembre 2022, autorisé la conclusion de la CTG avec la CAF.

Pour répondre aux demandes de la CAF, et compte-tenu de l'association des communes dès l'élaboration du plan d'action, ces dernières sont invitées à signer cette même CTG avant le 31 décembre 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion de la convention territoriale globale 2026-2030 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la conclusion de la convention territoriale globale 2026-2030 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

